

Référence : C.N.222.2017.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

AUSTRALIE : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA
CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 avril 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateurs :

Henry Burmester AO QC, ex-Procureur général en chef des Services du Ministère public australien,
ex-chef du Bureau du droit international du Département du Procureur général ;

Bill Campbell PSM QC, Procureur général au Bureau du droit international du Département du
Procureur général ;

Dr Rosalie Balkin, ex-Directrice des affaires juridiques et des relations extérieures, ex-Secrétaire du
Comité juridique et ex-Sous-secrétaire générale de l'Organisation maritime internationale.

Désignation d'arbitres :

Henry Burmester AO QC, ex-Procureur général en chef des Services du Ministère public australien,
ex-chef du Bureau du droit international du Département du Procureur général ;

Professeur Ivan Shearer AM RFD, Professeur émérite de droit à l'Université de Sydney, Professeur de
droit à l'Université d'Australie du Sud, Membre désigné par l'Australie à la Cour permanente
d'arbitrage (depuis 1986), Juge ad hoc au Tribunal international du droit de la mer ;

¹ Voir notification dépositaires C.N.369.1994.TREATIES-4/7 du 22 mars 1995 (Ratification :
Australie) et C.N.862.1999.TREATIES-5 du 28 septembre 1999 (Notification de désignation d'arbitres
en vertu de l'article 2 de l'annexe VII de la Convention : Australie).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations
internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format
électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le
site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la
rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne
intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications
dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse
https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.

Bill Campbell PSM QC, Procureur général au Bureau du droit international du Département du Procureur général.

Retrait à titre d'arbitre :

Sir Gerard Brennan

Le 11 avril 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SC', written over a horizontal line.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.